

REUNION DE BUREAU

Après avoir été légalement convoqué, le Bureau du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande s'est réuni le Lundi 7 novembre 2022 à 17 heures 30 à la salle d'Armes de Pont-Audemer sous la présidence de Jacques CHARRON.

Etaient présent(e)s, excusé(e)s, ou avaient donné un pouvoir

Structure	Nom	Statut	Présent(e)		Excusé(e)	Pouvoir	
			Votant	Non votant			
REGION NORMANDIE	Virginie CAROLO-LUTROT	Titulaire			X		
	Jean DELALANDRE	Titulaire			X		
	Clotilde EUDIER	Titulaire			X		
	Pascal HOUBRON	Titulaire	X				
	Agnès LALOI	Titulaire			X		
	DEPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME	Bertrand BELLANGER	Titulaire	X			
		Brigitte MANZANARES	Titulaire			X	
		Didier TERRIER	Titulaire	X			
		Patricia RENOU	Suppléante			X	
	DEPARTEMENT DE L'EURE	Sylvain BONENFANT	Titulaire	X			
Nicolas GAVARD-GONGALLUD		Titulaire			X		
Marie TAMARELLE-VERHAEGHE		Suppléante			X		
Caux Seine Agglo	Bastien CORITON	Titulaire			X		
Métropole Rouen Normandie	Julien DELALANDRE	Titulaire	X				
CC Pays de Honfleur- Beuzeville	Martine HOUSSAYE	Titulaire	X				
CC Pont-Audemer Val de Risle	Philippe MARIE	Suppléant			X		
CU Le Havre Seine Métropole	Cyriaque LETHUILLIER	Suppléant			X		
Communes de Seine-Maritime	Jacques CHARRON	Titulaire	X				
	Marie-Claude BEAUFILS	Titulaire			X		
	Françoise DENIAU	Titulaire			X		
	Marc MIGRAINE	Titulaire	X				
	Annic DESSAUX	Suppléante			X		

Seine-Maritime

Allouville-Bellefosse
Anneville-Ambourville
Anquetierville
Auzebosc
Bardouville
Berville-sur-Seine
Bois-Himont
Canlefeu
Caudebec-en-Caux
Ducfair
Hautot-sur-Seine
Hérouville
Heuteville
Jumèges
La Bouille
La Cerlaigue
La Melleraye-sur-Seine
Le Mesnil-sous-Jumèges
Le Trait
Louvetoil
Maulévrier-sainte-Gebrude
Mauny
Norville
Notre Dame de Bliquetuit
Petiville
Quevillon
Sohors
Saint-Amand
Saint-Aubin-de-Crétot
Saint-Clair-sur-les-Monts
Saint-Gilles-de-Crétot
Saint-Martin-de-Boscherville
Saint-Maurice-d'Elle
Saint-Nicolas-de-Bliquetuit
Saint-Nicolas-de-la-Haie
Saint-Nicolas-de-la-Taille
Saint-Paër
Saint-Pierre-de-Manneville
Saint-Vigor-d'Yvoville
Saint-Wandrille-Rançon
Tancarville
Touffreville-la-Câble
Touffreville-la-Cobeline
Triquerville
Veffeville-la-Rue
Vilbequier
Yainville
Yvetot
Yville-sur-Seine

Eure

Aizier
Barneville-sur-Seine
Berville-sur-Mer
Bouquehon
Bourneville
Caumont
Conteville
Corneville-sur-Risle
Ereville
Foulbec
Fourmetot
Hauville
Hougueville-Guénouville
La Haye Aubrée
La Haye de Routot
Le Landin
Marais-Vernier
Pont-Audemer
Quillebeut-sur-Seine
Routot
Saint-Aubin-sur-Quillebeut
Saint-Mards-de-Blacerville
Saint-Pierre-du-Val
Saint-Ouen-des-Champs
Saint-Samson-de-la-Roque
Saint-Sulpice-de-Gimbouville
Saint-Thumen
Sainte-Croix-sur-Aizier
Sainte-Opportune-la-Mare
Tocqueville
Toufainville
Trouville-la-Haute
Vieux-Port

Commune associée

Sandouville



Parc
naturel
régional
des Boucles de
la Seine Normande
Une autre vie s'invente ici

Parc naturel Régional des Boucles de la Seine Normande
MAISON DU PARC : BP13 - 76940 Notre-Dame-de-Bliquetuit
Téléphone : 02 35 37 23 16 - Télécopie : 02 35 37 39 70

E-mail : contact@pnr-seine-normande.com / www.pnr-seine-normande.com

Envoyé en préfecture le 01/12/2022

Reçu en préfecture le 01/12/2022

Affiché le

ID : 076-257602847-20221107-202211099TE-DE

Seine-Maritime
 Atouville-Bellefosse
 Anneville-Ambourville
 Anquetierville
 Auzebosc
 Bardouville
 Berville-sur-Seine
 Bois-Himont
 Canleu
 Cardebec-en-Caux
 Duclair
 Hautot-sur-Seine
 Hérouville
 Heurteville
 Jumièges
 La Bouille
 La Ceintue
 La Malheraye-sur-Seine
 Le Mesnil-sous-Jumièges
 Le Trait
 Louvetot
 Matiféville-sainte-Gortrude
 Mauny
 Norville
 Notre Dame de Bliquetuit
 Pefville
 Quevillon
 Sahurs
 Saint-Anoult
 Saint-Aubin-de-Crétot
 Saint-Clair-sur-les-Monts
 Saint-Gilles-de-Crétot
 Saint-Martin-de-Boscherville
 Saint-Maurice-d'Éclan
 Saint-Nicolas-de-Bliquetuit
 Saint-Nicolas-de-la-Haie
 Saint-Nicolas-de-la-Taille
 Saint-Paër
 Saint-Pierre-de-Manneville
 Saint-Vigor-d'Ymonville
 Saint-Wandrille-Rançon
 Tancarville
 Touffreville-la-Câble
 Touffreville-la-Corbeline
 Triqueville
 Vatteville-la-Rue
 Villequier
 Yainville
 Yvetot
 Yville-sur-Seine

	Didier FERAY	Suppléant	x			
	Sandrine LEMOINE	Suppléante			x	
	Gérard LEVILLAIN	Suppléant	x			
Communes de l'Eure	Gwendoline PRESLE	Titulaire	x			
	Thierry LECOMTE	Titulaire	x			
	Jean-Michel MAUPIN	Suppléant			x	
	Maryline LOUVEL	Suppléante		x		

Autres personnes présentes ou excusées

Structure	Nom	Fonction	Présent(e)	Excusé(e)
PnrBSN	Laurence DERVAUX	DGS	x	
	Mathilde ALLARD	Responsable du pôle transition économique	x	
	Fabienne COLLINEAU	Responsable du pôle administration et mutualisation	x	
	Catherine DELANNOY	Responsable du pôle aménagement du territoire	x	
	Marine VANOT	Responsable du pôle éducation et culture		x
	Malika MOUDA	Secrétaire de direction	x	
	Gaëlle Pottier	Chargée de mission inventaires croisés	x	
	Guillaume AUBIN	Responsable de l'unité communication et accueil	x	
	Florian ROZANSKA	Responsable par intérim du pôle eau et biodiversité	x	
	DREAL Normandie	Hélène REGNOUARD	Responsable de la mission Estuaire de la Seine	
Caux Seine Agglo	Didier PERALTA	Vice-président Caux Seine Agglo		x

Eure
 Aizier
 Barneville-sur-Seine
 Berville-sur-Mer
 Bouquelon
 Boumeville
 Caumont
 Conteville
 Corneville-sur-Risle
 Ebreville
 Foulbec
 Fournelot
 Hauville
 Honguemare-Guérouville
 La Haye-Aubrée
 La Haye-de-Routot
 Le Landin
 Marais-Vernier
 Pont-Audemer
 Quillebeuf-sur-Seine
 Roulot
 Saint-Aubin-sur-Guillebeuf
 Saint-Mards-de-Biacarville
 Saint-Pierre-du-Val
 Saint-Ouen-des-Champs
 Saint-Samson-de-la-Roque
 Saint-Sulpice-de-Grimbouville
 Saint-Thurin
 Sainte-Croix-sur-Aizier
 Sainte-Opportune-la-Mare
 Tocqueville
 Toulainville
 Trouville-la-Haute
 Vieux-Port

Commune associée
 Sandouville



Parc naturel régional
 des Boucles de la Seine Normande
 Une autre vie s'invente ici

Parc naturel Régional des Boucles de la Seine Normande
MAISON DU PARC : BP13 - 76940 Notre-Dame-de-Bliquetuit
 Téléphone : 02 35 37 23 16 - Télécopie : 02 35 37 39 70
 E-mail : contact@pnr-seine-normande.com / www.pnr-seine-normande.com

- Seine-Maritime
- Alleville-Eclafosse
- Anbeville-Ambourville
- Anqueville
- Auzebosc
- Baillonville
- Barville-sur-Seine
- Bois-Haut
- Caudebec
- Caudebec-en-Caux
- Dardar
- Hautot-sur-Seine
- Hérouville
- Heuteville
- Jaucéges
- La Bouffe
- La Cerangue
- La Madeleine-sur-Seine
- Le Meaulnais-Jumèges
- Le Trai
- Louvetot
- Mauéville-sainte-Gertrude
- Machy
- Nerville
- Noire-Dame-de-Bliquetuit
- Peville
- Querville
- Sabry
- Saint-Ancill
- Saint-Aubin-de-Crétet
- Saint-Clair-sur-les-Monts
- Saint-Gilles-de-Crétet
- Saint-Martin-de-Boschenvalle
- Saint-Maurice-d'Elle
- Saint-Nicolas-de-Bliquetuit
- Saint-Nicolas-de-la-Haye
- Saint-Ricolas-de-la-Haye
- Saint-Père
- Saint-Pierre-de-Manneville
- Saint-Verge-à-Ymorville
- Saint-Wandrille-Rancun
- Tancerville
- Touffreville-la-Croix
- Touffreville-la-Croix
- Trarville
- Vatteville-la-Rue
- Villeguy
- Yerville
- Yvetot
- Yville-sur-Seine

Date de convocation	28/10/2022
Nombre en exercice	19
Nombre de présents	12
Dont nombre de pouvoirs	0
Nombre de votants pour	12
Nombre de votants contre	0
Nombre d'abstentions	0
Date d'affichage	

N° 2022-11-099/TE

Ambition 2	Coopérer pour un développement local, durable, innovant et solidaire
Objectif Stratégique	
Objectif Opérationnel	
Analytique	

Signature d'une convention de partenariat entre le Parc naturel, l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Normandie et la commune du Perrey pour la réalisation d'une halle en bois local

Introduction :

Le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande travaille, depuis la signature de sa Charte Forestière de Territoire en 2015, au développement des filières de valorisation du bois.

Plusieurs actions ont été menées sur cette thématiques à la fois sur les usages énergétique et matériau du bois avec la volonté d'accompagner ces filières vers le développement des circuits courts et la relocalisation de la production, de la transformation et de l'utilisation du bois.

Sur le sujet plus spécifique de l'utilisation du bois local dans la construction, le Parc a accompagné deux projets, la construction d'une halle à Vatteville-la-Rue et l'extension de la Maison du Parc, ce qui a permis d'expérimenter différentes organisations de projets afin d'y intégrer du bois local.

La présente action poursuit ce travail en proposant d'accompagner la commune du Perrey dans un nouveau projet de construction de halle en bois local avec le concours de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Normandie (ENSA).

Exposé :

Des premiers échanges entre la commune et la cellule LEADER du Parc pour proposer ce projet de halle au financement LEADER a permis d'identifier ce projet comme une construction pilote pour l'intégration du bois local dans sa mise en œuvre. La commune a été très réceptive à cette possibilité et une première rencontre a eu lieu entre les élus communaux et les enseignants de l'ENSA pour échanger sur le projet et identifier la localisation préférentielle de cet équipement.

La convention proposée ici vient donc formaliser la poursuite de ce partenariat en engageant le Parc naturel, l'ENSA et la commune dans un travail collectif qui amènera les étudiants de l'ENSA à travailler sur des propositions architecturales pour la réalisation de cette halle. Le projet lauréat, sélectionné par la commune, pourra ensuite être mis en œuvre avec le soutien technique du Parc naturel pour la sélection de l'architecte maître d'œuvre, la rédaction des cahiers des charges et la sélection des entreprises.

Le Parc propose par cette délibération de prendre en charge les coûts liés à cette convention à hauteur de 5 000 € maximum selon les modalités précisées dans la convention jointe en annexe. Cette prise en charge s'effectue dans une logique de reproductibilité du montage de l'opération et de mise en place d'un réseau de sites de référence de construction en bois local afin d'amener collectivités, bailleurs et propriétaires privés à multiplier ces opérations.

- Eure
- Aizier
- Baineville-sur-Seine
- Berville-sur-Yer
- Beaumont
- Bouteville
- Caumont
- Conteville
- Corbeville-sur-Risle
- Eteville
- Foubec
- Fournétal
- Hauteville
- Honguemare-Guénouville
- La Haye Aubrée
- La Haye-en-Roudot
- Le Lardot
- Marais-Vernier
- Peul-Audemer
- Quillebeut-sur-Seine
- Roudot
- Saint-Aubin-sur-Cailtebeuf
- Saint-Mards-de-Blacerville
- Saint-Pierre-du-Viel
- Saint-Ouen-des-Champs
- Saint-Simon-de-la-Roche
- Saint-Gulpie-de-Grimbouville
- Saint-Trahan
- Sainte-Croix-sur-Aizier
- Sainte-Opparde-le-Parc
- Tocqueville
- Toutainville
- Troville-la-Houde
- Vieux-Port

Commune associée
 Sandouville

- Seine-Normandie*
 Aclouville-Bellouesse
 Anzerville-Ambourville
 Anzerville
 Auzouville
 Bardouville
 Berville-sur-Seine
 Bessy-Frémont
 Cantéville
 Coudébec-en-Caux
 Duclouville
 Hautot-sur-Seine
 Hérouville
 Hérouville
 Hérouville
 Jumièges
 La Rivière
 La Cerlangue
 La Malherbe-sur-Seine
 Le Mesnil-sous-Jumièges
 Le Trait
 Leucetot
 Maulévrier-sainte-Catherine
 Matry
 Méville
 Notre-Dame-de-Bliquetuit
 Parville
 Querville
 Sabruy
 Saint-Amand
 Saint-Aubin-de-Crécy
 Saint-Clément-sur-le-Mont
 Saint-Gilles-de-Crécy
 Saint-Martin-de-Boscoville
 Saint-Maurice-d'Elle
 Saint-Nicolas-de-Sillevast
 Saint-Nicolas-de-la-Haye
 Saint-Nicolas-de-la-Taite
 Saint-Pierre
 Saint-Pierre-de-Manneville
 Saint-Verge-d'Ymonville
 Saint-Wandrille-Rançon
 Tancarville
 Touffreville-la-Côte
 Touffreville-la-Croix
 Trinquerville
 Vefeville-la-Rue
 Villequier
 Yerville
 Yvetot
 Yville-sur-Seine

- Eure*
 Azier
 Berville-sur-Seine
 Berville-sur-Mer
 Bouquelon
 Bouneville
 Cauvion
 Conteville
 Corneville-sur-Risle
 Epreville
 Foubec
 Fourneval
 Héville
 Honnières-Guénouville
 La Haye-Aubrée
 La Haye-de-Routot
 Le Lardou
 Marais-Vernier
 Petit-Auzouer
 Quillebeuf-sur-Seine
 Routot
 Saint-Aubin-sur-Quillebeuf
 Saint-Mards-de-Blicarville
 Saint-Pierre-du-Viel
 Saint-Ouen-des-Champs
 Saint-Sauveur-de-la-Rogue
 Saint-Stulpce-de-Srimbeville
 Saint-Thurin
 Sainte-Croix-sur-Azier
 Sainte-Cyprienne-la-Mare
 Touqueville
 Épinesville
 Trévilly-la-Haute
 Vieux-Pont
 Commune associée
 Sandreville

La convention est établie pour une durée d'un an avec un travail des étudiants de l'ENSA réalisé dans le courant de l'année scolaire 2022/2023.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE BUREAU DU SYNDICAT MIXTE :

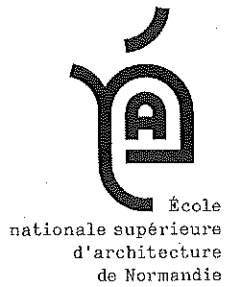
- approuve le projet de convention ci-joint entre le Parc, l'ENSA et la commune du Perrey ;
- autorise le Président à signer la convention et tous les documents afférents à la réalisation de ce projet.

Approuvée par le Bureau du Syndicat Mixte du PnrBSN, le 7 novembre 2022



Jacques CHARRON
 Président

CHAPITRE BUDGETAIRE	DEPENSES	RECETTES
	C/	C/



CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE

**L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE
D'ARCHITECTURE DE NORMANDIE**

**LE PARC NATUREL REGIONAL DES
BOUCLES DE LA SEINE NORMANDE**

ET LA COMMUNE DU PERREY

**Réflexion pédagogique autour de la création d'une halle en
bois local au Perrey - Fourmetot**

La présente convention de partenariat est établie entre :

- L'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Normandie, Etablissement public administratif, dont l'adresse est 27, rue Lucien Fromage, 76160 Darnétal, représentée par Madame Fabienne FENDRICH, Directrice,

Ci-après nommée « l'ENSA Normandie »,

- Le PNR des Boucles de la Seine Normande représenté par son Président, Monsieur Jacques CHARRON, agissant en vertu d'une délibération du Bureau en date du 7 novembre 2022,

Ci-après dénommée « le Parc »

- La commune du Perrey représentée par son Maire, Monsieur Philippe MARIE, agissant en vertu d'une délibération du conseil municipal en date du ...

Préambule

Le Parc est constitué de 75 communes. Près de 30 % de son territoire est recouvert de forêts dont de grands massifs publics comme la forêt de Brotonne fréquentée par les habitants. C'est dans ce contexte territorial que le Parc est devenue animateur d'une Charte Forestière de Territoire depuis 2015. Ainsi, l'élaboration du plan d'actions de cette charte prévoit notamment d'accompagner les projets de construction à base d'éco-matériaux (action 1F). Un des moyens identifiés pour cela est de mettre en place des partenariats pour mener des réflexions sur la conception d'objets en bois innovants sur le territoire.

Cette volonté marquée de travailler sur cet éco matériau se traduit ici par la mise en œuvre d'un partenariat avec l'ENSA Normandie visant à promouvoir l'utilisation du bois dans le cadre d'un projet d'implantation d'une halle en bois local dans le centre bourg de la commune du Perrey.

Le concours de l'ENSA Normandie est recherché afin de proposer une réflexion en situation réelle aux étudiants autour d'un travail pédagogique et de proposer à la commune des pistes de projet pour la conception de cette halle en tenant compte des contraintes locales et en mettant en avant l'utilisation du bois dans un esprit de valorisation des espaces boisés et du tissu économique local.

Le projet d'établissement de l'ENSA Normandie s'est fixé comme principaux objectifs :

- d'affirmer un projet fort et lisible fondé sur des actions pédagogiques et sur des enseignements experts, de qualité et interdisciplinaires, conformément aux problématiques contemporaines ;
- de structurer des partenariats avec des acteurs territoriaux sur l'analyse de situations réelles ;
- de profiter de la diversification des métiers de l'architecture pour construire une véritable identité de l'école ;
- de développer la recherche au sein de l'établissement ;
- de permettre le rayonnement et la reconnaissance de l'établissement.

Ces grands engagements, au service des étudiants, permettent de constituer un fil directeur pour les formations et la pédagogie, les ressources et les actions de diffusion de l'ENSA Normandie.

L'expérimentation est un mode pédagogique privilégié de l'enseignement des Sciences et Techniques pour l'Architecture à l'ENSA Normandie. Dans ce domaine, les axes principaux de la pédagogie sont les suivants :

- l'apprentissage par l'expérimentation réelle, pour développer l'intuition ;
- l'expérimentation comme moyen d'appréhension directe de phénomènes réels complexes ;
- la manipulation des phénomènes objectifs à travers des expérimentations sensibles ;
- la maquette comme vecteur transversal entre représentation spatiale et objet d'expérimentation physique.

L'approche environnementale de l'architecture a pris une place grandissante dans l'enseignement et dans les préoccupations des étudiants. L'expérimentation pratiquée donne ainsi une visualisation, permet de représenter, analyser et interpréter les phénomènes environnementaux en jeu.

En s'impliquant sur des projets concrets, et en associant des compétences externes, l'ENSA Normandie souhaite poursuivre la mise en place d'expérimentations pédagogiques dans le champ de la construction bois, améliorer ainsi la qualité pédagogique et développer une opérationnalité proche du réel.

L'ENSA Normandie a construit dans son cycle de formation un optionnel bois qui permettra aux étudiants de master 1 inscrits dans la promotion 2022/2023 de travailler de façon concrète sur une problématique de construction bois, en utilisant les critères techniques des bois locaux.

La présente convention a pour objet de définir les modalités de partenariat entre le Parc, l'ENSA Normandie et la commune du Perrey pour une dynamique d'échanges mutuellement profitables, autour de la conception d'avant-projets pour l'implantation d'une halle en bois local en centre bourg de la commune. Cette halle couverte pourra ainsi constituer un espace de loisirs et d'accueil pour les habitants de la commune dans une recherche de complémentarité avec les équipements existants et d'intégration paysagère sur le site retenu par la commune.

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention précise les modalités de partenariat entre l'ENSA Normandie, le Parc et la commune du Perrey avec pour objet de définir, dans un cadre pédagogique et universitaire, des projets de halles couvertes qui pourraient être implantées dans les communes limitrophes des forêts accueillant du public.

ARTICLE 2 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est établie pour une durée d'un an à compter de sa signature par les deux parties. Elle cessera de produire tout effet après l'encaissement du solde de la participation définie à l'article 4 sur le compte de l'ENSA Normandie.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DE L'ENSA NORMANDIE

3.1 Engagements de l'ENSA Normandie

L'ENSA Normandie est chargée de la proposition d'esquisses de réflexion pour l'implantation d'une halle en bois local en centre bourg du Perrey.

A l'issue des travaux, l'ENSA Normandie remettra au Parc et à la commune les esquisses, les panneaux et maquettes de chacune des équipes ayant pris l'enseignement d'optionnel bois et visés à l'alinéa 3.3.

Ces éléments seront la propriété conjointe de la commune et de l'ENSA qui pourront les utiliser librement.

Une réunion de bilan sera organisée avec la commune du Perrey pour étudier les suites à donner à la convention.

Les travaux seront *in fine* présentés à un jury de professionnels dans le courant du premier semestre 2023 afin qu'un choix puisse être fait parmi les différentes propositions des équipes d'étudiants, ce qui conclura ce projet.

Dans un second temps, une phase de construction effective du projet lauréat pourra être mise en œuvre par le biais d'une nouvelle convention avec un organisme compétent (organisme de formation, entreprise locale, ...). Les étudiants qui auront réalisé le projet sélectionné seront alors invités à participer à cette nouvelle phase.

3.2 Cahier des charges

[à compléter]

3.3 Modalités de travail

Les propositions seront élaborées par les étudiants, dans le cadre de l'Unité d'Enseignement optionnel Bois de Master 1, année scolaire 2017/2018

L'ENSA Normandie se charge de mettre en place le suivi pédagogique par un enseignant référent, M. Asle GONANO, et par un administratif référent, M Fabien SOTTIEZ.

Sur un semestre, l'enseignant référent se charge de mobiliser les étudiants, de veiller à la formation des binômes de travail, de s'assurer de l'avancée régulière de la réflexion et de la conduite à bonne fin des projets.

A ce titre, les périodes aménagées pour l'optionnel bois seront réservées à ce projet pédagogique.

L'enseignant référent se charge de mettre en place un calendrier prévisionnel en accord avec le Parc et la commune et plus particulièrement les interfaces pédagogiques du projet.

Une visite du site sera organisée avec le Parc, la commune et les étudiants afin de permettre à ces derniers de faire les relevés nécessaires, et de bien comprendre l'environnement local dans lequel s'inscrit le projet.

Les étudiants seront chargés de :

- réaliser des esquisses pour l'implantation d'éléments de mobilier en fonction des critères visés à l'alinéa 3.2 ;
- rester dans le cadre de l'assise financière fixée au cahier des charges ;
- réaliser des panneaux et des maquettes de présentation ;
- restituer leur réflexion par le biais de panneaux de présentation et de maquettes. Ces éléments seront présentés au salon du bois 2023.

ARTICLE 4 : DISPOSITIONS FINANCIERES

4.1 Contributions des parties

Le coût global du projet a été estimé à 11 158,88 € TTC par l'ENSA Normandie.

Les moyens mobilisés par l'ENSA Normandie sont évalués à 6 158,88 €, correspondant à la mise à disposition d'un enseignant référent pour le suivi des étudiants sur un semestre.

Le Parc contribue financièrement à ces travaux en versant à l'ENSA Normandie la somme de 5 000 € TTC. Elle a pour objet de financer les frais kilométriques engagés pour le travail des étudiants, qui devront se rendre plusieurs fois sur le territoire, l'achat de matériels spécifiques à cette étude, notamment pour la réalisation des maquettes, les frais de gestion et de communication engagés par l'ENSA Normandie.

A titre indicatif, la décomposition des coûts est présentée en **annexe 1**.

4.2 Versements

Le Parc versera à l'ENSA la contribution visée à l'alinéa 4.1, après que l'ENSA Normandie ait remis et présenté les éléments visés à l'alinéa 4.1, et sur présentation d'une facture.

La somme due sera à verser auprès de M. l'Agent Comptable de l'ENSA Normandie.

ARTICLE 5 : CONTACTS

Pour la mise en œuvre de la convention, les contacts opérationnels sont :

Représentant du Parc :
M Julien CHESNEL
Chargé de mission Forêt Filières Bois
Tel : 02 76 27 82 74
Courriel : julien.chesnel@pnr-seine-normande.com

Représentant de l'ENSA Normandie :
M. Asle GONANO
Enseignant dans le champ Sciences et Techniques et de l'Architecture (STA)
Tel : 01 34 21 63 66 et 06 04 13 02 92
Courriel : asle.gonano@rouen.archi.fr

Référent administratif pour le suivi de la convention :
M Fabien SOTTIEZ
Directeur adjoint
Tel : 02 32 83 42 11
Courriel : fabien.sottiez@rouen.archi.fr

ARTICLE 6 : PROPRIETE LITTERAIRE ET ARSTISTIQUE / COMMUNICATION

Les noms des étudiants ainsi que le logo de l'école et celui du Parc sont mentionnés à l'occasion de chaque représentation ou reproduction des projets ou dessins.

L'ENSA Normandie autorise le Parc et la commune, à titre gratuit, à reproduire et à représenter les projets à des fins d'information, de communication et de pédagogie.

Le Parc et l'ENSA Normandie s'engagent à valoriser leurs concours respectifs dans le cadre de cette convention, notamment par l'intégration, de façon lisible et apparente, des logos sur les supports de communication (affiches, dossiers de presse, panneaux d'exposition, site internet, ...).

ARTICLE 7 : RESPONSABILITE / ASSURANCES

L'encadrement des étudiants, des enseignants, la vérification de leurs bonnes conditions de déplacement et d'hébergement, le contrôle de leurs capacités physiques et techniques relèvent des obligations de l'ENSA Normandie, qui a souscrit toutes assurances, obligatoires et recommandées, couvrant les risques afférents à la réalisation de cette convention pédagogique et expérimentale.

ARTICLE 8 : REGLEMENT DES LITIGES

En cas de litige sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation, qui fera l'objet d'un compte rendu écrit, visé des deux parties, indiquant précisément l'objet du litige et la position des parties.

Si dans un délai de deux mois à compter de la signature du compte rendu de la réunion de conciliation, le désaccord persiste, les parties ont la faculté de saisir les juridictions pour faire trancher leur différend. Sauf procédure conservatoire ou d'extrême urgence, toute saisine du

Tribunal doit être accompagnée du compte rendu de la réunion de conciliation sous peine d'irrecevabilité.

ARTICLE 9 : RÉSILIATION DE LA CONVENTION

Dans le cas où l'une des parties manquerait à ses obligations contractuelles, la partie lésée se réserve le droit, après mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception restée infructueuse à l'issue d'un délai d'un mois, de résilier la convention et, le cas échéant, de demander le remboursement de tout ou partie des sommes déjà engagées.

ARTICLE 10 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

La présente convention, comprenant 10 articles, est dispensée de timbre et d'enregistrement. Elle est établie en trois exemplaires originaux.

Fait à, le

La Directrice de l'ENSA
Normandie

Le Président du Parc naturel
régional des Boucles de la
Seine Normande

Le Maire du Perrey

Fabienne FENDRICH

Jacques CHARRON

Philippe MARIE

Annexe 1 : Détail des coûts (TTC)

	Participation ENSA Normandie	Participation Métropole Rouen Normandie
Encadrement de 80h00 sur le S07 et S08 à raison de 73,32 € / heure chargée et taxée	6158,88 €	0 €
Frais de déplacement Visite sites des projets, visite scierie et de projet d'architecture bois	0 €	2 500 €
Achat de matériels liés à l'étude	0 €	2 000 €
Frais de gestion et de communication	0 €	500 €
Total	6158.88 €	5 000 €